

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS DU LUNDI 24 JUIN 2013, A MÔTIERS, SALLE DES CONFÉRENCES DU COLLEGE.

Présidence : M. Daniel Dreyer (PLR)

Le président ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue à chacun. Il relève que cette soirée un peu spéciale se déroulera en 2 phases. La première, par la séance du Conseil général bien réglementaire et la seconde plus récréative !

1. APPEL

Le président demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

- Présents** : 36 membres, puis 37 dès l'arrivée de M. Philippe Leemann à 20h05
- *Pour le PLR* : Stéphane Barbezat ; Alfred Bigler ; Simon Chédel ; Denis Cherbuin ; Eric Demarchi ; Daniel Dreyer ; Eidam Vautherot Johana ; Simon Eschler ; Hans Peter Gfeller ; Philippe Leemann (*dès 20h05*) ; Laurent Patthey ; Jean-Michel Rossetti ; Claude Schick ; Nicolas Stauffer et Pierre-Alain Wyss.
 - *Pour le PS* : Olivier Berthoud ; Jean-Pierre Cattin ; Gabriel Cimenti ; Pierre-Alain Devenoges ; Nathalie Ebner Cottet ; Alban Gashi ; Manuel Gonzalez ; Romain Jeanneret ; Ion Karakash ; Frédéric Mairy ; Bernard Rosat ; Sven Schwab et Loris Vuilliomonet.
 - *Pour le POP* : Philippe Vaucher.
 - *Pour Les Verts* : Sergio Santiago et Marie-France Vaucher.
 - *Pour l'UDC* : Jean-Paul Chédel ; Loïc Frey ; Laurent Kramer ; Paul-André Matthey-Doret ; Claude-André Perrin et Alexandre Willener.
- Excusés** : 4 membres – Christophe Calame (PLR) ; Christelle Gertsch Macuglia (PLR) ; François Oppliger (PS) ; Amanda Ioset (POP)

Majorité absolue : 19 voix

Les 4 conseillers communaux, le chancelier M. Alexis Boillat, Mme Caroline Gaspar, chancelière adjointe, ainsi que 120 spectateurs sont présents.

En l'absence de Mme Ioset (POP), le président demande à M. Vaucher (POP) s'il accepte de la remplacer dans ses fonctions de questeur. Ce dernier confirme qu'il assume volontiers cette fonction.

Le président rappelle ensuite l'ordre du jour en précisant que le CC souhaite ajouter un point supplémentaire (7a) et laissera la parole au chef de dicastère du développement territorial, de la vie associative et de la culture (DTVAC) afin de le développer et requérir l'urgence conformément à l'article 3.20² de notre règlement général (RG). L'ordre du jour se présente dès lors comme suit :

1. Appel
2. Lettres et pétitions
3. Procès-verbal de la séance du 13 mai 2013
4. Election d'un membre au Conseil communal suite à l'élection de Jean-Nat. Karakash au Conseil d'État

5. Crédit de fr. 100'000.- pour la réfection de la chaussée à la rue François-Jaques à Fleurier
6. Communications du Conseil communal
7. Motions, propositions et projets d'initiatives communales
 - a) *Initiative communale interdisant la prospection et l'exploitation de gisements d'hydrocarbures non-conventionnels, notamment le gaz de schiste dans le sous-sol neuchâtelois*
8. Résolutions
9. Interpellations et questions

Il laisse ensuite la parole au chef du DTVAC.

M. Christian Mermet (cc) tient tout d'abord à souligner que ce projet de forage à Noiraigue a été largement relayé par les médias ces derniers temps et suscite de nombreuses inquiétudes au sein de la population. Un débat a eu lieu à Couvet et les Villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds ont également pris position sur ce sujet. Il précise de plus que le CC a reçu une pétition, munie de 17 signatures de personnes domiciliées à Noiraigue. Elles s'inquiètent notamment du manque d'informations et des risques, qu'ils soient de pollution, d'impacts sur le paysage, de diminution de la valeur foncière de leurs propriétés ou encore des nuisances sonores liées à ce forage. Ce projet suscite donc beaucoup d'émotions. Il relève que la volonté de communiquer est inversement proportionnelle à la connaissance du dossier. Afin de pouvoir répondre à ces craintes, il propose en effet de rajouter un nouveau point 7a) « *Initiative communale interdisant la prospection et l'exploitation de gisements d'hydrocarbures non-conventionnels, notamment le gaz de schiste dans le sous-sol neuchâtelois* ». Il précise qu'à la connaissance du CC ce n'est pas ce type de gaz qui est recherché au Val-de-Travers et il ne souhaite en aucun cas que ces gisements non-conventionnels soient exploités dans la région. Il demande que ce point soit assorti du cas d'urgence conformément à l'article 3.20² (RG) qui doit être admis par les $\frac{2}{3}$ au moins des membres présents. Cette urgence s'explique par les nombreuses craintes que suscite l'exploitation de gaz de schiste. Aussi, il aimerait pouvoir écarter cette question une bonne fois pour toute de manière à pouvoir étudier le dossier calmement et éventuellement trouver une solution. A ce jour, aucune position n'a été prise par le CC sur ce projet. Le rapport d'étude vient de lui être transmis et doit encore être examiné sereinement. Il ajoute que parallèlement le groupe PLR a adressé une interpellation au sujet du gaz de schiste. Aussi, il suggère de traiter la pétition du village de Noiraigue, l'interpellation PLR et la proposition d'initiative sous ce même point.

Le président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'ajout de ce point et donc sur le cas d'urgence de le traiter, c'est par un lever de mains et à l'unanimité que cet ajout et l'urgence sont acceptés.

2. LETTRES ET PETITIONS

Le président indique qu'il a reçu un courrier de Mme Chappuis Charmillot et de M. Charmillot concernant les transports d'élèves entre Noiraigue et Travers, ainsi qu'une pétition comprenant une trentaine de signatures de personnes domiciliées à Noiraigue. Cette pétition porte sur le résultat des comptes communaux 2012 adoptés par le Législatif en sa séance du 13 mai dernier. Il prend acte de ces documents sans procéder à leur lecture et précise qu'ils sont à disposition des membres du Conseil général. Conformément à l'article 3.22 RG, le président les transmet pour traitement par le Conseil communal.

3. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 MAI 2013

Le procès-verbal ne suscitant aucun commentaire, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

4. ELECTION D'UN MEMBRE AU CONSEIL COMMUNAL SUITE A L'ELECTION DE JEAN-NAT. KARAKASH AU CONSEIL D'ETAT

Avant de passer à cette élection, le président laisse préalablement les chefs de groupes s'exprimer.

M. Mairy (PS) fait l'intervention suivante : « *Le départ précipité de notre collègue Jean-Nat. Karakash vers le Château ne nous a pas encore donné l'occasion de lui adresser quelques mots de remerciements au sein de notre Assemblée. Qu'il nous soit donc permis de prononcer ici, en ma qualité de président de groupe, un bref hommage au conseiller communal sortant, que je sens dans mon dos, salut Jean-Nat. !*

A titre personnel, et sans doute le point suivant de notre ordre du jour n'est-il pas étranger à cette perception de la situation, il me plairait de vous dire que, ton départ, Jean-Nat., est bienvenu. Que bien que te trouvant à la tête du DEFI, acronyme du dicastère de l'économie, des finances et de l'intégration sociale, tu n'en as, hélas, de défis relevés aucun ! Ton action fut maigre, ton engagement pour la collectivité limité, ton sens politique hasardeux ! Tu t'en vas en laissant derrière toi plusieurs cadavres dans les placards et de nombreux mégots dans les cendriers !

Mais rien de tout cela évidemment ! Au cours des 5 années que tu as passées au Conseil communal de Val-de-Travers, tu t'es donné sans compter ! Tu as multiplié les projets, les contacts, tu as contribué à faire de la commune ce qu'elle est devenue. Entre les crédits-cadre pour les projets compatibles avec la Nouvelle politique régionale et le crédit pour la promotion de l'image de Val-de-Travers, tu t'en vas sans laisser le train à quai, mais en ayant veillé à ce qu'il soit lancé à belle vitesse et qu'il puisse continuer d'avancer vers un avenir que l'on ne peut qu'espérer radieux ! Quant aux cadavres dans les placards, on doute qu'il y en ait un seul ! Restent les mégots, sur lesquels je ne me prononcerai pas !

L'exercice de ce soir me rappelle celui auquel j'avais dû me livrer en 2006 lors d'un congrès du Parti socialiste neuchâtelois où l'honneur m'était revenu déjà de te dresser une couronne de laurier ! Tu quittais alors la présidence du PSN après plusieurs années marquées par de nombreuses victoires, historiques pour beaucoup ! Comme ce soir, parce que tu es fils de pasteur et qu'en pays protestant, il est de bon ton de se flageller un peu, j'avais cherché la faille et j'avais déniché quelques échecs anecdotiques ! Mais cette fois-ci, il faut se faire une raison car d'échecs il n'y en a point et l'on ne peut que constater avec bonheur que tu es décidément taillé pour tutoyer les sommets ! Tu as gravi aujourd'hui le Château, je ne sais si tu iras plus loin, toi non plus sans doute mais peu importe, là où tu es désormais, le travail ne manque pas et tu dois en être très heureux ! Fort comme un Turc, tu t'apprêtes à déplacer de nouvelles montagnes, de quoi rapprocher encore Neuchâtel du Val-de-Travers, ce dont on ne peut que se réjouir ! »

M. Stauffer (PLR) s'exprime à son tour : « *Permettez-moi, au nom du groupe PLR et en remplacement de notre chef de groupe, de nous associer à ces félicitations à l'élection de M. Karakash au Conseil d'Etat neuchâtelois. Je vous prie également de bien vouloir excuser la redondance de certains propos du préopinant à la tribune. Je vous lirai comme d'habitude mes 6 à 7 pages de rapport, soyez rassurés.*

Election historique pour notre Vallée, après une cinquantaine d'années de disette, le groupe PLR se réjouit d'avoir non pas un mais deux Conseillers d'Etat du Val-de-Travers. En effet, nous profitons ici de saluer également l'élection du niquelet Yvan Perrin à qui nous adressons toutes nos félicitations. Si Le PLR du Val-de-Travers avait présenté un candidat à cette élection, nous aurions très probablement pu réaliser, comme au football, un hat-trick historique et avoir une « majorité » valloisienne au Conseil d'Etat neuchâtelois.

Nous souhaitons prendre quelques instants pour remercier et féliciter M. Karakash pour ces 5 années passées au Conseil communal de Val-de-Travers. 5 années d'engagement au service de la commune avec il est vrai un dicastère ô combien important après la fusion. 5 années, sans fausse note, où en tout cas nous ne les avons pas beaucoup entendues, avec des comptes dans le

noir et une collégialité à toute épreuve. Entouré d'une majorité PLR, qui au passage vous sait très bien, vous avez apporté votre connaissance et votre sens politique à notre commune.

Comme le disait un ancien Conseiller d'Etat devenu président du Conseil de banque de la BNS, dont je paraphrase ici les propos : « on ne peut pas faire du social sans argent ! ». C'est ce slogan qui vous a conduit ainsi que le Conseil communal durant cette législature à Val-de-Travers. A croire que vous vous connaissez bien ou que vous avez fait de la politique ensemble. A juste titre puisque cette politique était et sera toujours la bonne. Elle vous a souri et la population de Val-de-Travers en profitera avec une baisse de sa fiscalité très prochainement.

Débonnaire, souriant et rigoleur, vous avez su convaincre et animer dans une ambiance respectueuse vos camarades et le reste de l'hémicycle de ce Conseil. Bon, il restera toujours les irréductibles dont je fais partie qui n'adhéreront pas à toutes vos idées, mais il en faut et vous en rencontrerez bien d'autres.

Après une carrière de conseiller général, de député, de président de parti, de conseiller communal, vous voilà sur une nouvelle marche encore plus intéressante mais attention, de plus en plus glissante. Nous sommes convaincus que vous pourrez apporter cohérence et consensus au sein des nouvelles autorités, tel un bon radical !

Puisse cette expérience à Val-de-Travers et ces bons résultats accompagner le mauvais élève, quelque fois turbulent qu'est le canton de Neuchâtel à rendre une copie sans faute lors du prochain examen.

Cher Jean-Nathanaël, tu auras la lourde responsabilité d'exercer un mandat dans un Exécutif qui a connu une période difficile, dans un contexte économique irrégulier et une évolution qui s'annonce difficile mais espérons vivement que tu sauras prendre les raccourcis nécessaires afin de faire avancer notre canton dans la même direction que la commune de Val-de-Travers.

Nous souhaitons aux nouveaux Conseillers d'Etat du Val-de-Travers une carrière aussi longue et belle que celle de votre prédécesseur vallonnien, Pierre-Auguste Leuba, qui siégea Mesdames, Messieurs, 18 ans à ce poste. Bon, il était radical, ce qui explique aussi pourquoi !

Nous sommes-là ce soir pour fêter une période historique de notre commune, bon vent à toi cher Jean-Nat. et beaucoup de plaisir dans ta nouvelle fonction ! »

M. Vaucher (POP) indique que comme il y a déjà eu 2 discours, il souhaite faire un non-discours visuel ! Il se déplace donc devant l'Assemblée afin que les citoyennes et citoyens qui sont sur la galerie puissent voir et également en profiter : « Jean-Nat. part pour Neuchâtel et il faut avoir évidemment un certain équipement pour s'embarquer sur ce bateau !

Donc, pour s'embarquer sur ce paquebot neuchâtelois, le POP tient à t'offrir cher Jean-Nat. 11 outils indispensables ! Mais avant tout, nous voulons te remercier de ton engagement, ton sens politique, ta clairvoyance, ton opiniâtreté et ta loyauté ici à Val-de-Travers. Et nous savons que ces qualités ne te feront pas défaut au canton.

Les 11 outils indispensables à la navigation en eaux troubles pour éviter les écueils et faire face aux tempêtes se divisent en 4 catégories :

1) Pour s'orienter :

- ✓ Des jumelles qui te permettront de voir loin, non seulement en politique, mais également en économie, de voir aussi au-delà des frontières cantonales, nationales et au-delà de notre continent. A une époque très « kurtsichtig », pour les économistes tout se résume au bilan trimestriel, je sais que toi tu sauras voir plus loin !*
- ✓ Une carte qui te permettra de naviguer. Il s'agit toutefois d'une carte particulière : 1 :50'000 du Val-de-Travers afin que tu retrouves ton port d'attache. Et puis, tu peux t'amuser à entourer, puisque tu auras passablement de temps libre sur ton bateau, toutes les maisons où tu sais que tu seras bien accueilli !*

2) Pour maintenir le bateau à flots :

- ✓ Un décrottoir pour briquer le pont du « HMS – Neuchâtel » et lui redonner sa splendeur !*

- ✓ *Une trappe à rats de manière à piéger certains occupants indésirables sur le navire et qui sont là uniquement pour s'occuper à faire leur trou dans le fromage !*
 - ✓ *Et une petite écuelle. Elle n'est pas utile si tu as le mal de mer, mais elle a la taille idéale pour servir d'écope. En effet, le navire peut prendre hélas parfois un peu l'eau !*
- 3) *Pour se sustenter :*
- ✓ *A boire tout d'abord ! Du vin rouge bien évidemment et quand même une p'tite bouteille d'eau ! En politique, il faut avant tout du vin pour le moral et on sait aussi qu'au sein d'un Exécutif, il faut parfois mettre un peu d'eau dans son vin ! Un peu seulement, cela explique la petite bouteille, car si on met trop d'eau dans le vin rouge, il devient rosé et se transforme en piquette !*
 - ✓ *A manger : du pain et des sardines ! Pourquoi du pain et des poissons ? Il y a quelques années, une équipe était rassemblée et tous étaient persuadés qu'ils n'auraient rien à manger. Mais, une personne à amener 5 petits pains et 2 poissons dans sa musette et à commencer à les partager et il y en avait encore suffisamment pour les autres ! Alors je me dis que cette une belle idée de solidarité. Je trouve que si tout le monde au canton sortait un petit peu ce qu'il a planqué dans sa musette, il y en aurait largement pour tous !*
- 4) *Pour se protéger :*
- ✓ *Des tampons auriculaires ! Ils ont 2 utilités. La première, c'est pour éviter le chant des sirènes de la gloire et la deuxième, plus pragmatique, c'est pour éviter les dérapages dans les délibérations du Grand Conseil. En effet, cela devient long et très ennuyeux quand cela arrive et les tampons ont le mérite d'être discrets, de pouvoir se ressourcer et de ne plus être embêtés par ces incessants bavardages !*
 - ✓ *Un ciré car par gros temps, c'est indispensable ! Je te suggère également d'utiliser cet accessoire assez discret à la manière de Ruth Dreifuss, mais à l'inverse. C'est-à-dire que lorsque quelque chose ne lui plaisait pas spécialement, elle ne portait pas sa broche fétiche en forme de soleil. Mais je te propose que, lorsque que tu dois défendre un projet qui ne te convainc pas, tu fasses tes interventions en public avec ton ciré. Comme cela, les personnes qui sont au courant sauront ce que tu penses !*
 - ✓ *Un sifflet. Ainsi, si tu tombes à l'eau avec ton gilet de sauvetage, il ne te reste plus qu'à siffler pour appeler à l'aide.*
 - ✓ *Et enfin, et c'est obligatoire comme signal de détresse : un drapeau rouge ! De cette manière, tu peux agiter ton drapeau et siffler et tu verras que plein de camarades seront prêts à venir à ta rescousse !*

Jean-Nat. on te souhaite bon vent, bonne route et encore merci pour tout ce que tu as fait à Val-de-Travers et pour tout ce que tu feras pour le canton ! »

M. Willener (UDC) prend la parole à son tour : « Passer après M. Vaucher n'est pas forcément très évident, du coup je serai bref ! Cela n'est pas dans les habitudes de l'UDC de faire un petit hommage à un conseiller communal sortant, mais pour Jean-Nat. nous allons bien dire quelques mots. Nous rejoignons beaucoup les propos de M. Stauffer et de M. Mairy à son sujet. Les choses qui nous ont le plus plu sont son ouverture d'esprit, sa disponibilité ainsi que sa capacité d'écoute et son sens certain du consensus, que nous espérons sincèrement retrouver dans sa nouvelle fonction de Conseiller d'Etat. Jean-Nat. merci d'avoir tenu les cordons de la bourse avec une telle rigueur ! Même si l'on ne mélange pas forcément la politique cantonale et communale, nous sommes convaincus que nos 2 Conseillers d'Etat auront une pensée pour notre district lors de différents dossiers. Bon vent Jean-Nat. et ce sera avec plaisir que je te retrouverai à la buvette de la salle des Chevaliers ! Merci ! »

La parole n'étant plus demandée, le président indique qu'une seule candidature lui est parvenue à ce jour, il s'agit de celle de M. Frédéric Mairy (PS). Il laisse donc la parole au groupe socialiste pour présenter sa candidature.

M. Schwab (PS) fait l'intervention suivante : « *Quelle chance notre commune a eu de compter M. Jean-Nat. Karakash parmi son Exécutif. Une chance que les Neuchâtelois nous ont enviée, puisqu'ils ont massivement souhaité sa présence au sein du Gouvernement cantonal. Je m'enjoins ici également à toutes les félicitations et les louanges qui lui ont été adressées et qui lui seront encore adressées durant cette soirée et je lui souhaite évidemment plein succès dans ses nouvelles fonctions.*

Notre ami Jean-Nat. parti pour conduire le paquebot Etat, notre tâche de lui trouver un successeur nous paraissait à première vue ardue, mais la perle rare a été trouvée ! C'est pourquoi, c'est avec une grande fierté et un grand plaisir que le groupe socialiste propose ce soir au poste de conseiller communal M. Frédéric Mairy.

Pour celles et ceux qui n'ont pas encore la chance de le connaître, je tiens à le présenter brièvement. Frédéric Mairy est un vrai Vallonnier, amoureux de sa région et des gens qui la peuplent ! Né à Fleurier le 16 juin 1973, il vient donc de fêter ses 40 ans et c'est l'occasion de lui souhaiter un joyeux anniversaire ! Il a grandi ensuite durant 15 ans à Buttes. Puis, il est venu ici à Môtiers durant 8 années. Il a fréquenté les écoles de la région, dont le gymnase du Val-de-Travers et puis ensuite l'université de Neuchâtel où il a obtenu un certificat de journalisme. Contraint de s'exiler 2 ans à Strasbourg pour des études, puis 2 ans à Paris pour le travail, Frédéric Mairy est revenu en 2003 dans la région de son cœur, à Travers plus particulièrement où il vit toujours.

Avec lui, et si notre Autorité décide ce soir de lui accorder sa confiance, les petits villages seront donc toujours aussi bien représentés au sein du Conseil communal. Sur le plan privé, Frédéric est marié à Carine, une Vallonnière et par ailleurs une comédienne talentueuse que vous avez certainement vue sur les planches d'un théâtre. Ensemble, ils ont 3 enfants, de 9 ans, 7 ans et 7 ans aussi.

En vrai Vallonnier, Frédéric Mairy s'est beaucoup investi dans la région, du point de vue sportif, culturel mais également associatif et politique, jugez-en plutôt : En football, il a porté les couleurs du FC Travers, puis du FC Môtiers. Il a joué au Tennis Club de Fleurier et désormais arpente les courts du TC Couvet. Il a par ailleurs été actif au sein du Centre culturel, du Ciné-club, de l'Alambic Production et même de Jex lorsque l'association a été créée il y a de cela plus d'une vingtaine d'années. Enfin, vous avez certainement eu l'occasion de le voir et de remarquer son talent sur les planches des Mascarons. Le théâtre est d'ailleurs l'une de ses passions qu'il a voulu non seulement jouer mais également mettre en scène et écrire. Il a même pu faire de cette passion un métier, puisqu'après avoir travaillé en qualité de journaliste pendant près de 5 ans à L'Express puis chargé de communication dans une start-up parisienne pendant 2 ans, il assume actuellement et depuis 2004 le poste de directeur adjoint du Théâtre du Passage à Neuchâtel.

En cas d'élection et en raison de ses obligations professionnelles actuelles, M. Mairy endosserait la fonction de conseiller communal dans un premier temps à 70 % dès la semaine prochaine, avant de passer à 100 % dès le 1^{er} novembre. Une fonction de directeur adjoint qu'il ne quittera évidemment pas sans un pincement au cœur et qui aurait peut-être un jour débouché à terme sur le poste de directeur du Théâtre. C'est dire si la perspective de siéger à l'Exécutif est pour lui, à notre sens, une forme de sacrifice compensé par l'honneur qui sera le sien de travailler pour sa commune, sa région et puis ses habitants.

Enfin, je dirais que si Frédéric Mairy a jusqu'à présent fait carrière dans la communication, ce n'est pas un hasard, car ceux qui le connaissent savent à quel point il a une facilité à communiquer et surtout à dialoguer. En tant que chef de groupe du parti socialiste depuis une année, il a démontré toutes ces qualités, non seulement de négociateur, mais également et surtout de partenaire fiable, loyal et clair. A n'en pas douter, Frédéric sera un conseiller communal efficace, dont nous pourrons être très fiers et je vous remercie par avance du soutien qui lui sera apporté tout à l'heure.

Merci donc infiniment à Jean-Nat. pour tout ce que tu as fait pour notre région et merci beaucoup d'avance à Fréd pour ton engagement à faire perdurer cette excellence. »

Le président remercie M. Schwab pour cette présentation. Il déclare que n'ayant qu'une seule candidature, M. Mairy est élu tacitement conformément à l'alinéa 5 de l'article 3.23 RG.

C'est sous les applaudissements nombreux de l'Assemblée que le président le félicite en lui souhaitant plein succès dans ses nouvelles fonctions. Il lui laisse ensuite la parole.

M. Mairy s'exprime en ces termes : « *Je vous remercie sincèrement pour votre confiance et j'espère m'en montrer digne. Comme nous avons encore plusieurs discours qui nous attendent ce soir, je ne vais pas rallonger inutilement cette première partie de soirée. Mais je tiens toutefois, en laissant de côté les considérations personnelles, à me réjouir de votre décision qui permet une nouvelle fois à Val-de-Travers de jouer les pionniers. En effet, notre commune est la première à élire un membre d'un Exécutif professionnel qui soit de nationalité étrangère. Et cette première dans un canton qui compte près de 25 % d'Etrangers, dans une commune qui s'est fixé des objectifs démographiques ambitieux, qui pour pouvoir avancer doit continuer de se développer et qui a toujours par le passé associé étroitement l'immigration à son développement, cette première me semble être un très beau signal d'ouverture !*

En 2008, lors de la toute première séance du Conseil général de Val-de-Travers, Jacques Hainard que je salue, qui était alors notre doyen d'âge avait repris les mots d'Einstein pour son discours inaugural et s'était interrogé sur le sens du verbe inventer en nous rappelant que pour Einstein comme pour lui inventer signifiait « penser à côté ». Depuis lors, Val-de-Travers s'est efforcé de penser à côté et nous avons essayé d'inventer de nouvelles choses et nous avons même, comme ce soir et en d'autres occasions, non seulement penser à côté mais également penser en avant ! J'espère que ce bel état d'esprit constructif et innovant pourra perdurer !

Pour la suite de cette séance et d'entente avec notre président, je profiterai de rester encore quelques temps dans vos rangs, mais pour éviter toute confusion avec mes nouvelles fonctions, je m'abstiendrai de voter sur les objets qui nous seront présentés. Je vous remercie encore infiniment pour votre soutien. »

Il est 20h05 et le président salue M. Leemann (PLR) qui prend place au sein de l'Assemblée.

5. CREDIT DE FR. 100'000.- POUR LA REFECTION DE LA CHAUSSEE A LA RUE FRANCOIS-JAQUES A FLEURIER

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère des infrastructures (DI).

M. Yves Fatton (cc) précise qu'il s'agit d'une demande de crédit permettant la réfection totale de la rue François-Jaques à Fleurier. Cette ruelle mesure 185 mètres de long. Ce crédit n'était pas prévu cette année, mais suite à différents travaux qui ont été entrepris par l'entreprise Viteos pour colmater des fuites de gaz, l'entreprise s'est rendu compte que ce n'était plus 2 ou 3 mètres de conduites qu'il fallait remettre en état mais quasi toute leur longueur. Les services communaux ont profité de ces travaux pour effectuer un contrôle des installations souterraines (eau et épuration). A part quelques menus travaux, il s'est avéré que celles-ci sont encore de bonne qualité dans ce secteur. La SEVT SA a également profité de remettre à niveau l'électricité. Ensuite, les fouilles et l'hiver rigoureux ont engendré une dégradation importante du revêtement. L'entreprise a accepté de, non pas seulement prendre à sa charge les frais de revêtement des fouilles qu'elle a ouvertes, mais la moitié du tronçon sur lequel elle avait fait des travaux. Ainsi, il a semblé judicieux au dicastère d'aller de l'avant avec une réfection complète, étant donné que le sous-sol a été remis à neuf et qu'il n'exigera pas d'autres travaux avant de nombreuses années. Il précise que le revêtement n'était qu'une imprégnation, avec peu de couches d'usure. Des devis ont été demandés et ces travaux s'élèvent à près de fr. 150'000.-, soit environ fr. 50'000.- à charge de la SEVT SA et de Viteos et le solde, soit fr. 100'000.- pour la trésorerie communale. M. Fatton reste bien entendu à disposition pour tout complément d'information.

Le président ouvre ensuite la discussion générale.

M. Jeanneret (PS) indique que son groupe a pris connaissance de cette demande de crédit avec intérêt. Suite à l'incident survenu cet hiver, l'entreprise Viteos a été contrainte d'ouvrir en urgence la chaussée pour le changement des conduites de gaz. Comme cela ce fait d'ordinaire, la SEVT SA et les services communaux ont profité pour contrôler et remplacer, lorsque cela était nécessaire, leurs installations respectives. Le PS tient donc à saluer la bonne collaboration des différents usagers des premières strates du sous-sol communal. Ces travaux à la rue François-Jaques ont eu pour conséquence la concentration de la circulation sur une seule voie. Bien que cette densification ne soit pas la seule cause de la détérioration du revêtement, elle y a tout du moins contribué. Au vu des photographies transmises par le CC, le PS ne peut que constater l'état déplorable de la chaussée à ce jour. Aussi, se contenter de reboucher les fouilles semblerait être une bien timide décision et un mauvais calcul. Les nuisances apportées par ce type de travaux ne sont jamais agréables pour les riverains. Il apparaît aussi évident que si rien n'est fait, une réfection de l'entier de la rue sera nécessaire après le coup de grâce que pourraient porter les nombreux cyclistes fleurissants se rendant à la piscine des Combes. Plus sérieusement, l'état actuel de la chaussée ne semble pas supporter le prochain hiver. Il lui semble donc nécessaire et opportun d'intervenir de manière étendue à la réfection du revêtement de la chaussée. La proposition de remplacer le revêtement sur toute la longueur de la rue François-Jaques apparaît aux yeux du groupe socialiste comme une bonne décision. Il acceptera donc la demande de crédit telle que soumise.

M. Stauffer (PLR) indique que son groupe a analysé avec intérêt la demande de crédit de fr. 100'000.- pour la réfection de la chaussée rue François-Jaques à Fleurier. Il acceptera à l'unanimité cette demande qui fait sens et répond aux besoins et aux exigences de la circulation à cet endroit. Le PLR encourage également l'Exécutif à entreprendre les travaux de rénovation de cette rue au plus vite.

Mme Vaucher (Les Verts) remercie tout d'abord M. Fatton pour ses explications. Le groupe des Verts relève simplement qu'il va accepter cette demande de crédit. Selon le rapport qui a été soumis, tout est parti d'une fuite de gaz. Il est donc inutile de préciser que, pour les Verts, lorsqu'il s'agit d'une fuite de gaz, c'est la sécurité qui doit primer, à tous les niveaux et à tous les plans !

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté. Ce dernier ne suscitant aucun commentaire, il procède alors au vote d'ensemble. **C'est par 35 OUI et une abstention que le Conseil général approuve l'arrêté relatif à la demande de crédit de fr. 100'000.- pour la réfection de la chaussée à la rue François-Jaques à Fleurier**, tel que soumis par le Conseil communal.

6. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Aucune communication du Conseil communal.

7. MOTIONS, PROPOSITIONS ET PROJETS D'INITIATIVES COMMUNALES

A) INITIATIVE COMMUNALE INTERDISANT LA PROSPECTION ET L'EXPLOITATION DE GISEMENTS D'HYDROCARBURES NON-CONVENTIONNELS, NOTAMMENT LE GAZ DE SCHISTE DANS LE SOUS-SOL NEUCHATELOIS

Le président rappelle que l'urgence de traiter ce point séance tenante a été acceptée lors du vote modifiant l'ordre du jour. Il demande ensuite à la secrétaire de donner lecture de la pétition des habitants de Noiraigue au sujet du projet de forage Cygne Blanc à Noiraigue.

« Madame, Messieurs,

Par la présente, nous vous informons de notre très vive inquiétude face à la réalisation d'un forage d'exploration gazier et le cas échéant, d'exploitation sur la parcelle 1065 du village de Noiraigue.

En effet, vous comprendrez les réels dangers ainsi que les risques liés à une telle prospection :

- ✓ Risque potentiel de pollution de l'eau potable.*
- ✓ Nuisances sonores importantes dues aux travaux de forage et au trafic des camions.*
- ✓ Pollution de l'air et du sol (produits chimiques) conséquente à ces travaux.*
- ✓ Impact hautement négatif sur le paysage et sur notre site touristique aux portes du Creux-du-Van.*
- ✓ Notre qualité de vie et la valeur foncière de nos propriétés seront amoindries, voire annulées.*

La population n'a pas été consultée et l'information est inexistante. Les habitants sont obligés de chercher par eux-mêmes l'information.

Nous sommes mécontents et nous avons notre mot à dire.

A long terme tous les inconvénients retomberont sur nous.

Quelles garanties nous offrent Celtique Energie, la Confédération, le canton de Neuchâtel et la commune de Val-de-Travers.

Les habitants de Noiraigue sont inquiets et fermement opposés à ce projet pour les multiples raisons citées plus haut.

En effet, les sources captées dans notre région, représentant 11 millions de m³ d'eau potable par année et il n'est pas tolérable de mettre en danger cette ressource vitale.

Aussi nous sommes déterminés à utiliser tous les moyens légaux existants pour lutter contre cette réalisation dans une zone agricole.

D'autre part, nous souhaitons que les éventuelles retombées financières miroitées par l'entrepreneur de ce projet, ne soient pas déterminantes dans votre prise de décision.

Nous espérons que vous serez à l'écoute de nos vives préoccupations et nous vous en remercions d'avance.

Nous restons dans l'attente de vos nouvelles et nous vous présentons, Madame, Messieurs, nos salutations les meilleures. »

Le président demande au rapporteur PLR de bien vouloir développer l'interpellation déposée à ce sujet et dont la teneur est la suivante :

1. Interpellation du groupe PLR intitulée « **Gaz de schiste ou gaz traditionnel ?** »

« Les publications et prises de position se multiplient mais les avis divergent. D'aucuns sont convaincus que Celtique Energie dissimule ses intentions et qu'il s'agit bien d'un forage type « fracking » dans le but de trouver du gaz de schiste, d'autres affirment dur comme fer qu'il s'agit bien d'un chemisage propre et sûr pour atteindre une supposée poche de gaz traditionnelle à 2'400 mètres de profondeur qui pourrait offrir 7 ans de réserve de gaz pour la consommation de tout le pays. Les habitants de Noiraigue ainsi que ceux de la région et certainement du canton tout entier sont inquiets à propos de l'impact et des risques au niveau de l'environnement et de l'approvisionnement en eau. Le groupe PLR demande au Conseil communal de renseigner le Conseil général avec exactitude et sans équivoque quant au type de gaz recherché mais surtout quant à l'état d'avancement du projet et son calendrier. Nous souhaitons savoir sur la base de quelles analyses le Conseil communal fondera son préavis et également quelles seront les options de retour en arrière si d'aventure un premier forage expérimental devait bel et bien révéler la présence de gaz à Noiraigue. »

M. Demarchi (PLR) la développe en ces termes : « *Le groupe PLR a le plaisir de constater que le Conseil communal n'a pas attendu d'être interpellé pour réagir à l'opinion publique et à entreprendre des actions qui vont certainement rassurer aussi bien les pétitionnaires, les habitants de Noiraigue, du Val-de-Travers que du canton tout entier.*

Même si ce projet d'initiative communale apporte les premiers éléments de réponse à notre interpellation, le groupe PLR souhaiterait quand même obtenir de la part du CC quelques informations supplémentaires en ce qui concerne le calendrier de ce projet, son état d'avancement, mais également de savoir quels rapports additionnels seront à disposition du CC et de la commission d'urbanisme, d'énergie et du développement durable (CUEDD) leur permettant de prendre ultérieurement position.

Enfin, le groupe PLR aimerait connaître les possibilités de retour en arrière ou d'arrêt du projet si d'aventure Celtique Energie procédait à ce forage et trouve effectivement du gaz conventionnel. ».

Le président laisse préalablement la parole au chef du DTVAC, avant d'ouvrir la discussion générale.

M. Mermet (cc) relève que comme mentionné dans la pétition de ces 17 habitants de Noiraigue, il y a beaucoup d'émotion. Il est donc important aux yeux du CC de pouvoir apporter des réponses sur l'état actuel de ce dossier. En reprenant l'historique, il souligne que le Grand Conseil s'était prononcé sur ce sujet en 2010 déjà sur une interpellation du Conseil d'Etat portant sur la promesse de l'octroi, en cas de découverte, d'une concession d'exploitation d'hydrocarbures en faveur de la société Celtique Energie. Dans le cadre d'une telle procédure, il rappelle que l'autorisation de forage exploratoire émane du Conseil d'Etat, le sous-sol neuchâtelois étant propriété de l'Etat. La concession, quant à elle, est de la compétence du Grand Conseil. Cette promesse de concession était pour l'entreprise Celtique une manière de pouvoir garantir la rentabilisation des investissements nécessaires aux travaux de recherches et du forage d'exploration si un gisement exploitable était découvert. Le décret ainsi adopté ne préterite aucunement les décisions qui doivent encore être prises pour autoriser un tel projet, il s'agissait uniquement d'une garantie que si le processus devait aboutir un jour, en tant que seul investisseur, l'entreprise puisse retomber sur ses pieds.

Depuis lors, il y a environ 1 an et demi, l'entreprise Celtique a approché la commune et le canton pour présenter son projet de forage. Le CC a reçu cette présentation et l'a fait lire par un expert externe qui a émis quelques remarques et demandé des précisions complémentaires. Le CC les a donc transmises à l'entreprise qui a apporté ces compléments d'information tout dernièrement. Ce premier dossier a également été soumis au service cantonal de l'énergie et de l'environnement. Le rapport d'étude doit donc encore être examiné et ses conclusions seront présentées à la presse par l'entreprise Celtique au lendemain de cette séance du Conseil général.

Au niveau de notre commune, le CC va à nouveau mandater un expert externe pour analyser les éléments communiqués par Celtique et lui permettre de déterminer si ces conclusions sont pertinentes ou non et si le CC peut donc prendre position sur ce sujet ou redemander des précisions complémentaires. Ensuite, les conclusions de l'expert mandaté par Val-de-Travers et le rapport des promoteurs seront présentés à la CUEDD pour que ses membres émettent également un préavis. Cette procédure prendra donc plusieurs mois, sans compter qu'il s'agit d'une procédure de demande préalable et non définitive. A la lumière des remarques qu'émettront encore la commune, et le canton sur ce rapport d'étude, les promoteurs devront soumettre ensuite une étude d'impact sur l'environnement. Si cette dernière est jugée suffisante, ils pourront alors déposer une demande de permis qui devra alors passer par une mise à l'enquête publique. Ce dépôt de plans sera évalué dans les services cantonaux et communaux telle une procédure normale.

M. Mermet rappelle qu'à ce jour, la commune de Val-de-Travers n'a pas pris position. Elle a uniquement demandé des études complémentaires de manière à disposer de tous les tenants et aboutissants.

Il explique ensuite que le contexte hydrogéologique du Val-de-Travers est très particulier. En effet, notre région abrite la grande majorité des ressources en eau du canton. L'exploitation de gaz conventionnel utilise une technique traditionnelle et ancienne qui se résume en un forage et un pompage. Pour les gisements non-conventionnels, il s'agit d'une autre technique qui modifie la qualité des sous-sols en libérant des gaz qui sont emprisonnés dans les roches qui est employée.

Aussi, le CC souhaite clairement écarter cette seconde technique qui menacera les ressources en eau, ce qui est déraisonnable et inacceptable. Aussi, il propose d'éliminer cette question qui reste ouverte sur les gisements non-conventionnels, notamment le gaz de schiste en demandant au Grand Conseil d'inviter le Conseil d'Etat à modifier la loi cantonale sur les mines et les carrières en ce sens. Grâce à la nouvelle loi sur l'organisation du Grand Conseil (OGC), les communes ont désormais la possibilité d'exercer leur droit d'initiative auprès de cette instance, sous la forme d'une motion par exemple. A savoir que la motion est en fait une demande de mise en œuvre d'action auprès du Conseil d'Etat. C'est pourquoi, il invite l'Assemblée à se prononcer clairement sur le projet d'arrêté soumis.

Ainsi, une fois que cette interrogation sera écartée, le CC pourra étudier sereinement le rapport en s'entourant des compétences d'un expert neutre, le soumettre pour préavis auprès de la CUEDD et enfin prendre position en toute connaissance de cause sur un projet de forage d'hydrocarbures conventionnels.

De nombreuses questions lui sont posées au travers de la pétition ou d'interpellations de groupes, auxquelles il ne peut malheureusement pas encore répondre, car il n'a pas la compétence de le faire, c'est pour cette raison qu'il souhaite s'entourer d'un expert qui disposera de toutes les connaissances pour déterminer la pertinence du rapport de l'entreprise Celtique et ainsi répondre aux questions de la population en suspens. Il pense notamment aux interrogations liées à la sécurité qui peuvent être obtenues dans des projets de forage d'une telle profondeur, les garanties liées aux techniques utilisées, les nuisances dues au chantier, etc. Tout ce que M. Mermet peut dire à ce stade est que le chantier tel que projeté utilisera une surface équivalente à 2 courts de tennis. Les habitants du village s'inquiètent notamment de la circulation des camions, il précise que tous ces éléments devront encore être évalués clairement dans l'étude d'impact. Il relève que la circulation des camions est relativement importante sur le Vallon en ce moment, notamment pour les besoins du chantier du tunnel du Bois des Ruttelins. Toutefois, il pense que les nuisances de circulation seraient moindres pour ce forage en comparaison de celles engendrées pour le percement du tunnel. Quoiqu'il en soit, il estime que ces données doivent être chiffrées et calculées par des experts et qu'il ne serait pas crédible que le CC donne des réponses à ces questions sans base solide à l'appui.

En résumé, il invite le Conseil général à accepter ce projet d'initiative communale et de transmettre cette volonté ferme au Grand Conseil en le priant instamment de bien vouloir l'accepter et d'inviter le Conseil d'Etat à y donner suite dans les meilleurs délais. A noter que l'OGC accorde au Grand Conseil un délai maximum d'une année pour traiter les projets d'initiatives qui lui sont transmis.

Malgré le fait que l'entreprise Celtique a toujours mentionné qu'elle n'envisageait que l'exploitation de gisements conventionnels, des sons ont laissé entendre qu'il en irait peut-être autrement. Aussi, ce procédé a le mérite d'affirmer clairement notre volonté de n'avoir aucune exploitation de gaz de schiste dans notre région.

Le président laisse la parole aux groupes.

M. Santiago (Les Verts) fait l'intervention suivante : *« Nous remercions le CC pour ce rapport présenté à la dernière minute, et que nous allons bien entendu accepter, car c'est un premier pas dans la bonne direction. Tout comme nous tenons aussi à saluer les habitants de Noiraigue qui ont exprimé leurs préoccupations fondées et légitimes sur ce projet insensé, alors que le CC se contente de qualifier leurs propos de grandes inquiétudes, d'émotion et de peurs. Cette mobilisation citoyenne à Noiraigue est encourageante, et nous espérons qu'elle fera en quelque sorte « tâche d'huile » auprès d'une majorité de Valloniens et au-delà de La Clusette.*

Le Conseil général et le CC sont certainement déjà au courant de notre ferme opposition chez Les Verts à ce projet, cela a été relaté dans les médias, mais puisque nous avons l'occasion de nous exprimer devant cette Assemblée, nous tenons à vous faire part de plusieurs éléments et des raisons qui nous font dire que cet arrêté est nécessaire, mais néanmoins insuffisant pour éviter une catastrophe annoncée pour l'environnement, pour la population, pour la santé des vaches comme le disent certains, et probablement aussi pour l'économie actuelle du Val-de-Travers.

Bien sûr, on va encore nous taxer de tomber dans le catastrophisme et d'être des marchands d'angoisse, mais en l'occurrence les enjeux sont trop importants pour le développement socio-économique et la qualité de vie de la population de toute la région et du canton.

A nos yeux, cette déclaration comme quoi la commune s'oppose à un projet visant du gaz de schiste est certes bienvenue, mais elle ne doit pas occulter le risque que constitue l'ensemble du projet de forage à Noiraigue, qu'il s'agisse de la phase d'exploration ou de l'éventuelle exploitation de gaz conventionnel ou non-conventionnel, c'est-à-dire quelle que soit la technique utilisée.

Concernant l'initiative elle-même, elle mérite à notre avis quelques amendements - on devine qu'elle a été élaborée dans la précipitation -, nous y reviendrons par la suite si l'entrée en matière est acceptée. Mais à ce stade permettez-nous de signaler que Les Verts, nous sommes prêts à lancer une initiative populaire cantonale afin d'interdire sur le territoire neuchâtelois les forages qui mettent en danger les ressources en eau potable ainsi que ceux destinés à l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures non-conventionnels. Ceci bien entendu en cas d'une décision malheureuse de la part du Conseil d'Etat d'octroyer l'autorisation de forage.

Cette initiative des Verts est mieux ciblée et plus efficace que celle de la commune, car elle vise avant tout à préserver les nappes phréatiques contre les forages d'hydrocarbures, qu'il s'agisse de gaz de schiste ou de gaz conventionnel, que la méthode pour forer soit classique ou de la stimulation par fracturation.

Par ailleurs vous savez certainement qu'un postulat a été déposé au Conseil national en mars 2013 par Mme Aline Trede, qui vise à évaluer les risques de la fracturation hydraulique voire à l'interdire pour l'ensemble de la Suisse, ce qui est déjà le cas dans les cantons de Vaud, Fribourg ou encore en France, et visant aussi à soumettre à un moratoire de dix ans l'exploration et l'extraction du gaz de schiste. Le Conseil Fédéral s'est déclaré favorable à ce postulat (réf. 13.3108 « Fracturation hydraulique en Suisse »).

Si l'arrêté proposé par le CC a pour but d'apaiser certaines craintes sur des pratiques polluantes, comme c'est expliqué dans le rapport, nous sommes persuadés que cette mesure ne suffira pas à écarter les risques que fait courir le projet de Noiraigue sur différents volets, qu'ils soient d'ordre technique ou économique.

Sur le plan économique, le principal argument mis en avant par les promoteurs est que la région pourrait bien décrocher un miraculeux jackpot, avec des centaines de millions de royalties et d'impôts à la clé et la création de dizaines d'emplois. Au risque de tomber dans la caricature, on imagine aisément de riches spéculateurs anglo-saxons, apôtres de l'ultralibéralisme sauvage, débarquant dans les territoires de l'Ouest neuchâtelois avec leurs valises pleines de pétrodollars – ou plutôt de gazodollars – et leurs beaux miroirs aux alouettes.

Dans un rapport confidentiel interne à la compagnie Celtique et destiné aux investisseurs, le Val-de-Travers y est qualifié de « région économiquement déprimée ». Cette attitude est particulièrement offensante envers la population ainsi que les acteurs du développement économique et du dynamisme dont fait preuve la région depuis plusieurs années. On a pu encore constater ce dynamisme voici 2 semaines, avec la visite au Vallon des responsables du développement régional provenant des quatre coins de Suisse.

Les comptes de la jeune commune sont dans les chiffres noirs depuis sa naissance. Nous estimons que la région est en mesure de faire face aux défis et qu'elle se porte relativement mieux qu'auparavant, et qu'en tout cas la solution n'est pas de s'en remettre à une compagnie qui s'avère être une véritable nébuleuse, très active dans l'exploitation du gaz de schiste aux USA et financée par des fonds d'investissements ayant des ramifications au Delaware et les îles Caïman, connus pour être des paradis fiscaux.

Il faut dire clairement à ces promoteurs venus d'outre-Manche et d'outre-Atlantique que, du moins à notre connaissance, le Vallon n'est pas à vendre ! Les propos de nombreux habitants à ce sujet sont heureusement rassurants.

On peut admettre que l'image de la région à l'extérieur n'est pas encore des plus brillantes ; mais avec la venue d'un tel projet gazier, l'attractivité sur le plan démographique et économique sera anéantie pour de nombreuses années. Pour rappel, on a accepté en début d'année d'investir un million de francs pour du marketing territorial, justement afin d'améliorer notre image et de pouvoir

attirer de nouveaux habitants et de nouvelles entreprises, mais sans que cela porte préjudice à ceux qui sont déjà installés et qui ont déjà investis. C'était une demande de crédit du CC, portée par un certain Jean-Nat. Karakash, et que le Conseil général avait accepté à l'unanimité, je crois. Autant dire que si le projet gazier obtient les autorisations de démarrer, ce crédit sera de l'argent publique jeté par les fenêtres.

Les eaux souterraines et les captages dans les Gorges de l'Areuse totalisent quelques 11 millions de mètres cubes distribués chaque année dans les ménages du canton. La valeur de cette ressource n'est pas anodine, loin s'en faut ; à quelques fr. 2.-/m³, cela représente déjà une valeur de plus de 20 millions de francs. Mais cette donnée ne semble pas entrer dans les préoccupations des promoteurs, qui ne s'intéressent eux qu'à des montants en centaines de millions ou milliards de dollars.

Comme vous le savez, les villes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds sont fermement opposées à ce projet, car le moindre risque constitue une menace sur l'approvisionnement en eau potable pour plus de 110'000 habitants. Même si le risque qu'une pollution des aquifères survienne était faible, il est inadmissible et inacceptable. Les conséquences d'un incident sur une denrée vitale pour ²/₃ de la population du canton seraient graves et probablement irréversibles.

Une autre conséquence financière que nous pourrions avoir à subir et que nous devons éviter : le coup de grâce à la péréquation intercommunale, qui permet à la commune de bénéficier de quelques 5 millions de francs par année au titre de la solidarité entre communes et sans laquelle nos comptes seraient au rouge vif. Si le Conseil d'Etat ou le CC acceptaient de mettre en péril ces ressources, en dépit de l'opposition des autres villes et communes qui prélèvent leur eau potable dans les Gorges de l'Areuse, qu'advient-il de cette contribution indispensable pour notre équilibre financier ? Certes il n'y pas de lien direct de causalité, mais le cas échéant, le maintien de cette contribution de solidarité nous paraîtrait bien compromis.

Les promoteurs invoquent la création de nombreuses places de travail, jusqu'à plusieurs dizaines, de « bons emplois directs, indirects et induits » selon les termes du lobbyiste Thomas Borer que je salue ce soir. Alors que dans le rapport confidentiel de Celtique, il est écrit que l'exploitation d'un forage n'engendrerait que peu d'emplois. Alors qui croire ? Probablement que les deux ont raison ! Car en fait le nombre d'emplois est directement proportionnel au nombre de forages !

En effet Celtique Energie parle du nombre d'emplois pour chaque puits en exploitation, qui est de l'ordre de 1 poste par puits, tandis que M. Borer anticipe déjà sur la suite avec plusieurs puits, en expliquant qu'il y aurait des dizaines de jobs, c'est-à-dire grâce à des dizaines de forages !

Veut-on vraiment laisser la porte grande ouverte à un projet aussi insensé ? Si rien n'est fait pour le stopper net avant même qu'il ne démarre, on pourrait se retrouver face à une multitude de puits disséminés entre Noiraigue et Couvet, et par conséquent avec une multiplication des nuisances et des risques pesant sur nos ressources en eau.

Quant à l'impact sur les activités touristiques, nul besoin d'être devin pour imaginer les conséquences négatives pour une région qui se profile comme le poumon vert du canton. Nous doutons sérieusement qu'un paysage parsemé de derricks soit encore de nature à attirer par exemple quelques 50'000 visiteurs par an au Creux-du-Van.

On peut aussi mentionner l'effet à la baisse sur la valeur foncière des parcelles à proximité du forage, ou encore le stockage de gaz en profondeur, histoire de spéculer sur le cours des hydrocarbures et de chercher encore à faire du fric, même si cela induit un risque supplémentaire pour les eaux souterraines. Celtique communique beaucoup mais ne parle pas des garanties financières dont elle disposerait pour couvrir, en cas d'accident, les frais d'une dépollution. C'est alors les collectivités qui devraient assumer à leur place, selon le bon adage ultralibéral « privatisons les bénéfices et cantonalisons les risques ». Toutes ces raisons nous font dire qu'il faut refuser fermement ce plan de « fracking » économique.

Concernant les aspects plus techniques du projet, Celtique Energie affirme qu'elle ne convoite que le gaz conventionnel qui pourrait se trouver dans les grès du Buntsandstein, à 2'300 m de profondeur, et qu'en aucun cas il ne s'agirait de gaz de schiste ni de fracturation hydraulique. Sans même entrer dans les détails des rapports confidentiels de Celtique que nous avons pu consulter, -

et que nous tenons à disposition des autorités -, nous ne partageons pas du tout cette manière simpliste et incomplète de présenter l'affaire.

Au sujet de la probabilité de trouver du gaz, le rapport d'information du Conseil d'Etat de juin 2010 mentionne une chance sur 10, mais en décembre 2012 sur la RTS, M. Borer avance même le chiffre de 50 % ! Ce dernier chiffre nous paraît des plus fantaisistes, sauf ... sauf bien sûr si on prend en considération le potentiel de gaz non-conventionnel.

Il est intéressant de tirer des parallèles riches d'enseignements avec le projet de forage profond à Noville, mené par Petrosvibri. Déclarant aussi ne rechercher que du gaz conventionnel; cette entreprise l'avait présenté avec une probabilité d'en trouver de 20 %. Résultat des courses à Noville : aucune poche de gaz conventionnel. Mais ô surprise, c'est bien du gaz non-conventionnel qui a été trouvé, sous la forme de « tight gas » ou gaz serré, c'est-à-dire dans des grès de faible porosité, et qui nécessite de la fracturation hydraulique ou une forte stimulation pour son extraction.

Dans à peine un mois, Petrosvibri devrait déposer une demande de permis auprès des autorités vaudoises pour procéder une phase de tests et d'essais. L'objectif : extraire ce gaz non-conventionnel par une méthode de stimulation, qui n'est autre qu'une fracturation, qu'elle soit hydraulique, sismique ou avec du propane liquide. Mais quelque soit la méthode qui serait testée, le but sera bien de fracasser le sous-sol.

Selon le rapport du Conseil d'Etat, le forage exploratoire pour Noiraigue comporte aussi ces 2 étapes successives : la phase de forage proprement dit, puis une phase d'essais et d'analyses, qui aura pour but de déterminer la faisabilité technique pour l'extraction du gaz supposé et la rentabilité économique. Le forage serait effectué de manière classique, avec le type rotary, mais les méthodes d'essais qui seront employées lors de la seconde phase ne sont pas précisées, et pour cause puisque personne n'est en mesure de dire sous quelle forme se trouverait le gaz.

Mais le cas de Noville nous montre non seulement que les chances de trouver une poche de gaz conventionnel sont en réalité très faibles, mais surtout que la probabilité d'être en présence de gaz non-conventionnel, que ce soit du gaz de schiste ou du « tight gas », est bien plus forte, ce qui signifie par conséquent l'emploi de la fracturation déjà en phase exploratoire.

Au sujet des risques pour l'environnement et pour les eaux souterraines, les promoteurs communiquent tous azimutes et surtout en pratiquant la méthode Coué, comme quoi les risques induits par un forage classique sont minimes, et ils cherchent à les minimiser davantage avec les études récentes de modélisation 3Dimensions et de simulation de la circulation des eaux.

Nous sommes convaincus que ces études complémentaires, aussi détaillées soient-elles, ne permettront pas d'exclure totalement le risque de pollution inévitablement engendré par un forage de cette ampleur. Au mieux elles permettront de mieux cerner ce risque, mais il est évident qu'un risque subsiste, d'autant plus qu'on se trouve en milieu karstique, avec tout un réseau de fractures naturelles, de grottes, de cavernes et de failles.

Dans un milieu aussi vulnérable, le risque de pollution pour les eaux que présente un forage quelconque, qu'il soit pour une exploration ou pour une exploitation, est simplement inacceptable. C'est assurément le pire endroit qui pouvait être choisi dans tout le canton.

De son côté Celtique nous garantit un forage pleinement sécurisé, avec un tubage multiple en acier et des joints cimentés afin de protéger les aquifères. Mais dans les faits, de tels forages sont régulièrement confrontés à des difficultés, des incidents voire des accidents.

Une fois de plus le cas de Noville est assez instructif à cet égard : par exemple on peut mentionner une destruction de la tête de forage, allant jusqu'à son abandon dans les profondeurs, un changement forcé du tracé initialement planifié, et le besoin de traiter des boues contenant des produits chimiques non conformes. Ces propos sont tenus par M. Petitpierre, dirigeant de Petrosvibri, et datant de juillet 2010 (bulletin ARPEA n° 245). On a même entendu que des explosifs auraient été employés pour tenter de dégager le trépan.

Nous enjoignons donc le Conseil d'Etat, le CC et tous les responsables politiques et administratifs dans ce dossier à se renseigner de manière approfondie auprès de leurs homologues vaudois sur le déroulement détaillé du forage à Noville, y compris sur les incidents et les essais prévus, car il ressemble beaucoup à celui dont Celtique veut nous gratifier.

On a donc plutôt l'impression qu'avec ce type de projet les promoteurs cherchent à tous nous... entuber. Veuillez excuser mon vocabulaire grossier, mais c'est juste pour que les personnes concernées prennent conscience qu'il faut éviter de commettre une grosse... erreur.

Les autorités politiques et administratives savent parfaitement que face à ce projet insensé, le risque zéro existe : il ne faut pas faire de forage ! Il s'agit bien de la seule attitude à suivre, conformément au principe de précaution. Toute autre décision serait irresponsable. Car la véritable richesse du sous-sol de la région, en quantité et en qualité, ce sont ses eaux souterraines. »

M. Devenoges (PS) indique que son groupe acceptera l'entrée en matière concernant ce dossier et votera l'arrêté qui vise à interdire toute prospection et toute exploitation d'hydrocarbures non-conventionnels dans le sous-sol neuchâtelois. Le groupe socialiste constate que la technologie actuellement utilisée qui permet la prospection et l'extraction de gaz de schiste notamment peut poser de nombreux et graves problèmes environnementaux. M. Devenoges ne souhaite pas y revenir dans le détail, le groupe des Verts l'ayant expliqué abondamment. Il aimerait toutefois citer quelques points que les médias ont également souvent relayés ces dernières années, notamment des problèmes relevés aux USA. La technologie d'extraction actuelle nécessite le recours à des solvants polluant les eaux et imposant la construction d'un nombre important de puits de forage. Ces puits n'améliorent bien évidemment pas l'aspect du paysage ! Parmi les autres problèmes rencontrés, à part la pollution des sources et des nappes souterraines, figurent ceux liés à des secousses sismiques et parfois aussi des pollutions de l'air liées à des fuites de méthane. Face à ces problèmes, la France a récemment interdit toute prospection et toute exploitation de gaz de schiste par les méthodes actuellement en vigueur. Il semble donc important aux yeux du groupe socialiste, entre autre pour couper court à toute spéculation, de manifester clairement notre intention de refuser la mise en œuvre de cette technologie, basée sur la fracturation hydraulique sur tout le territoire du canton. Pour ce qui concerne le projet de recherche de gaz naturel dans la région de Noiraigue, le PS attendra le rapport détaillé de la maison Celtique Energie, mais surtout les contre-rapports d'experts qui seront mandatés par la commune et par l'Etat avant de prendre une position définitive à ce sujet.

M. Stauffer (PLR) précise que le groupe PLR a longuement discuté de ce sujet et également la problématique liée au gaz de schiste qui est d'un très grand danger pour la nature et la population. C'est la raison pour laquelle son groupe a déposé une interpellation car il partage pleinement les inquiétudes des habitants de Noiraigue, ainsi que du reste du canton de Neuchâtel. Il appuie de ce fait pleinement la proposition du CC et souhaite que ses représentants au Grand Conseil soient les acteurs de cette démarche. Le groupe PLR pense qu'il y a bien unanimité dans la classe politique du Val-de-Travers dans cette démarche d'interdire l'exploitation de gaz de schiste dans le canton. Il demande au CC, tel que cela a été fait dans le cadre de l'interpellation, de rassurer son groupe et la population en informant sur ce dossier qui est très émotionnel. Sans revenir dans les détails techniques qui ont été abondamment relevés, le groupe PLR acceptera cette initiative communale et souhaite que cette démarche puisse se reporter au niveau du Grand Conseil et que ce débat important ait lieu au niveau cantonal. Le PLR est parfaitement conscient des nuisances que peuvent apporter l'extraction de gaz non-conventionnels. Aussi, il encourage le CC à discuter avec le Conseil d'Etat et avec les partenaires. Val-de-Travers a désormais la chance d'avoir 2 représentants de la région au Gouvernement cantonal, le dialogue doit donc s'instaurer et une information claire et précise doit aboutir auprès de la population. Sans peindre le diable sur la muraille, le PLR souhaite analyser, répondre aux besoins et aux préoccupations concernant le gaz de schiste, l'interdire et ensuite pouvoir discuter et se positionner, débattre et décider sur la base de toutes les informations nécessaires quant à l'avenir de ce forage. Quant aux éventuelles modifications qui pourraient être apportées à l'arrêté, le PLR en discutera dans un second temps, lors de l'analyse article par article.

M. Vaucher (POP) relève que son groupe ne veut pas de l'exploitation du gaz de schiste ni à Val-de-Travers, ni ailleurs ! C'est pour cette raison qu'il appuiera à 100 % l'arrêté présenté. Cela permettra de recentrer le débat, de poser les questions, de pouvoir analyser les études et contre-études qui doivent être sérieuses. Le groupe POP a une certaine appréhension quant à la façon de

fonctionner de la nébuleuse Celtique et il serait dès lors content que cet arrêté soit accepté, parce qu'il fait partie de la vingtaine de questions déposées par le POP auprès du CC demandant une analyse plus sérieuse et qui seront traitées lors de la séance du Législatif du 23 septembre. Néanmoins, il relève une certaine hypocrisie à dire que : « Nous ne voulons rien chez nous ! ». Il estime qu'il faut avoir le bon sens de réaliser des études. Il compare cette attitude à celle des Suisses qui ne veulent pas de poules en batterie, mais qui sont prêts à importer des œufs produits dans des conditions absolument scandaleuses ! Dès lors, pour pouvoir se poser les bonnes questions, il faut que le calme revienne. La première étape pour y parvenir est donc de supprimer toute possibilité d'exploitation de gaz de schiste au canton de Neuchâtel !

M. Mermet (cc) remercie les groupes pour ces retours. Le CC n'a pas la volonté de minimiser les faits, les risques ou les inquiétudes. C'est la raison pour laquelle, il a souhaité traiter ce point en urgence, car il y a urgence à pouvoir travailler sur toutes les questions encore ouvertes, sérieuses et profondes sans mélanger les différentes techniques. L'idée est de pouvoir étudier en détail ce projet d'exploitation de gisement conventionnel, de calculer les risques, de déterminer s'ils sont maîtrisables ou conditionnables. En effet et pour le moment, le CC n'a aucune réponse à ce sujet. Le seul élément qu'il sait est qu'il doit analyser le rapport reçu dans le détail pour pouvoir prendre position. Sans disposer d'analyses fiables sur les risques qu'encourent les ressources en eau, il n'est pas possible d'accepter ou non un tel projet. Si l'autorité politique décide d'interdire l'exploitation de gisements conventionnels, M. Mermet a le secret espoir que le canton ne soit pas une République bananière tout comme le laisse penser certains intervenants qui sont persuadés que les travaux seront effectués quoiqu'il en coûte ! S'il fait encore de la politique aujourd'hui, c'est parce qu'il est convaincu que l'Autorité peut décider sereinement de l'avenir qu'elle entend se donner. Il relève que Val-de-Travers a la chance ou la malchance d'être l'avenir du canton, car elle détient du territoire, les ressources en eau cantonale et de l'énergie de part le projet de ce forage de gaz conventionnel, l'implantation des éoliennes ou encore le turbinage des eaux de l'Areuse. Toutes ces questions se posent donc pour notre région. Il est donc nécessaire à son sens de les analyser sereinement pour pouvoir avancer, car sinon la région reculera ! Or, ce n'est pas la volonté qui a été démontrée par les Autorités durant les 5 premières années d'existence de la commune. Il termine en soulignant que les inquiétudes de la population sont aussi celles du CC. Si les conclusions des contre expertises révèlent que ce projet est déraisonnable, le CC ne le soutiendra simplement pas ! Seulement, il est d'avis qu'il ne peut pas prendre position sans avoir de réponse à toutes ses questions. Les études réalisées ont apportés à ce jour une meilleure connaissance du sous-sol, certes la thématique du forage est en cours, mais à futur le recours à de la géothermie se posera également. Il ne pense pas que la commune disposera de moyens suffisants pour investir dans de tels travaux sans promoteur. Ces interrogations méritent une réponse, raison pour laquelle il invite chacun à se prononcer en faveur de l'arrêté de manière à écarter tous risques liés à l'exploitation du gaz de schiste, qui est totalement inacceptable pour l'hydrogéologie de la région telle qu'elle est.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière étant acceptée par 35 OUI et une abstention, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté.

Mme Vaucher (Les Verts) remarque que l'arrêté n'est pas conforme à la dénomination du décret voté par le Grand Conseil. En effet, dans les considérants il est indiqué que Celtique Energie Neuchâtel SA est au bénéfice d'une concession d'exploitation « hydraulique » et non « d'hydrocarbures ». Aussi, son groupe se demande si ce lapsus est révélateur de la volonté de Celtique Energie d'exploiter par fracturation hydraulique ?!

M. Mermet (cc) relève qu'il s'agit tout bonnement d'une coquille et que c'est bien l'octroi d'une concession d'exploitation d'hydrocarbures qui a été admise dans son principe par le Grand Conseil en 2010.

Le président relit donc l'arrêté en modifiant la terminologie de ce considérant. La suite de l'examen de détail ne suscitant pas d'autre commentaire, il procède alors au vote d'ensemble. **C'est par 35 OUI et une abstention que le Conseil général approuve l'arrêté exerçant le droit d'initiative communal auprès du Grand Conseil tendant à interdire la prospection et l'exploitation de gisements d'hydrocarbures non-conventionnels, notamment le gaz de schiste, dans le sous-sol neuchâtelois.**

8. RESOLUTIONS

Aucune résolution n'est présentée par le Conseil général.

9. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

Le président rappelle que la réponse à la seule interpellation déposée intitulée « Gaz de schiste ou gaz traditionnel ? » émanant du groupe PLR ayant été donnée sous point 7, il ne revient pas sur ce point.

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, le président remercie le public de s'être déplacé ainsi que la presse. Il invite chacun à se rendre dans la cour du collège pour ouvrir les festivités en l'honneur de M. Jean-Nat. Karakash brillamment élu au Conseil d'Etat qui débiteront par une petite partie officielle. Il lève la séance à 21h00.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE PRESIDENT :

LA SECRETAIRE :

Daniel Dreyer

Nathalie Ebner Cottet

Motions en suspens :

- ✓ PLR : « Pour une déchetterie unique, centralisée et facile d'accès », acceptée par le CG lors de sa séance du 12 décembre 2011, prolongation acceptée le 17 décembre 2012
- ✓ PLR : « Réorganisation de l'administration : et la suite ? », acceptée par le CG lors de sa séance du 17 décembre 2012
- ✓ PS : « Favorisons le développement de l'énergie photovoltaïque à Val-de-Travers », acceptée par le CG lors de sa séance du 25 mars 2013